



14 rue Jean Terles 47000 Agen
Contact : snes47@wanadoo.fr
Port. 06.07.55.96.39

Faites entendre votre voix aux prochaines élections professionnelles
(29 novembre / 4 décembre)

Votez SNES-FSU / FSU !

EXCLUSIF
LE GOUVERNEMENT QUAND ON PARLE CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES.

- ▶ Pour des réformes dans la concertation
- ▶ Pour le respect du paritarisme
- ▶ Pour des conditions de travail décentes
- ▶ Contre les dérives managériales et la politique de l'opaque (méritocratie, recrutements des professeurs sur postes à profil)

snes fsu
Le SNES, pour agir ensemble

F.S.E. ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Bulletin hebdomadaire d'information du SNES47 n°2 du 12 septembre 2018

Bonjour à toutes et à tous

Vademecum de rentrée

Service d'enseignement => Le service des enseignants est défini hebdomadairement avec des maxima de services précis pour chaque corps :

- 18h pour les certifiés ;
- 15 h pour les agrégés ;
- 30h de CDI + 6 H relations à l'extérieur pour les professeurs documentalistes
- 35h pour les CPE.

La VS (ventilation de service) => C'est le récapitulatif officiel du service avec le nombre de classes, les effectifs par classe, les pondérations, les heures supplémentaires année, les IMP ... elle est très importante c'est sur la base de cette VS que les services du rectorat calculeront votre traitement : il faut donc la vérifier avant de la signer !

Heure supplémentaire année (HSA) => Une seule peut vous être imposée (sauf enfants en bas âge, certificat médical, stagiaire, temps partiels, décharge ...). Elles sont calculées après le calcul des pondérations pour ceux qui en ont.

Pondération => Les 10 premières heures effectuées en cycle terminal des lycées : coeff 1,1 ; en STS : 1,25, en REP+ : 1,1.

Heure supplémentaire effective (HSE) => Elles sont payées à l'unité et peuvent être refusées ; elles sont moins rémunérées que les HSA.

Complément de service => Si il a lieu dans un établissement d'une autre commune ou dans deux autres établissements, le service doit être allégé d'une heure.

Carrière

Pour tous ceux qui ont eu leur rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2017/2018, l'évaluation finale devrait arriver dans les établissements au cours du mois de septembre. Les collègues qui désirent la contester peuvent le faire dans les 15 jours suivant l'arrivée du document dans l'établissement. Il s'agit alors d'un recours hiérarchique amiable. L'administration dispose ensuite de 30 jours pour répondre. À l'issue de ce délai, l'absence de réponse équivaut à un refus de reconsidérer l'évaluation ; le collègue a encore 30 jours pour faire le recours en CAPA : il faut alors contacter le S3 !

Sachant que les accélérations de carrière ne vont profiter qu'à 30% des éligibles, n'hésitez pas à contester pour tenter d'obtenir une appréciation maximale.

Contractuels : les inscriptions à tous les concours de la session 2019 auront lieu du 11 septembre 2018 (à partir de 12h00) au 11 octobre 2018 (17 heures) pour plus de précisions consulter le lien ci-dessous.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98448/calendrier-des-concours-recrutement-enseignants-second-degre.html>

13 septembre : résultat de la CAPN classe exceptionnelle et Hors-classe des agrégés.

Faisons valoir nos droits, dès la rentrée !

Dans vos établissements dès le mois de septembre vous pouvez poser votre première **heure d'info syndicale** : pour faire le bilan de rentrée, préparer la liste des représentants au CA).

Lycée

Nafragés de Parcoursup

Toujours presque 40 000 candidats sans rien ...

Certains sont passés à côté de formations qui les intéressaient car ils ne pouvaient se permettre d'attendre. Les places vacantes ont été proposées en procédure complémentaire. Mais inversement un candidat qui a candidaté pour une filière sélective ne peut pas re-candidater même si la filière n'a pas fait le plein ...

Réforme du lycée

Les collègues doivent prendre conscience des effets de la réforme :

- un choix des enseignements de spécialités moins large que prévu ;
- des suppressions de postes à prévoir ;
- des emplois du temps forcément impactés ;
- des nouvelles disciplines (sciences politiques par ex) qui attisent les convoitises ... attention à la polyvalence qui guette et à la mise en concurrence des disciplines ... ;

La répartition des spécialités se fera d'abord au rectorat (par établissement ? , par bassin?) puis ensuite il y aura une négociation avec l'établissement (l'inverse eut été préférable!) en dehors de tout dialogue syndical. Les élèves auront le dernier mot sur le choix de la spécialité, l'avis du conseil de classe n'intervenant que pour « éclairer le choix ». Sachant que les postes dans l'établissement sont liés au choix des élèves, les préparations de rentrée risquent d'être un peu compliquées !!

Les 54 heures d'orientation sont à prendre sur les heures d'AP notamment.

Stagiaires

Et ils disent qu'ils veulent lutter contre la crise du recrutement...

Cette année, le ministère a décidé de s'exonérer de la prise en charge des frais d'inscription (90 euros) à la formation initiale obligatoire comme le pratiquent les employeurs dans le privé ...

Vous pouvez signer la pétition : <https://www.snes.edu/Payer-pour-etre-forme-c-est-non.html>

A cette première mauvaise nouvelle s'en ajoute une autre : celle de faire traiter tous les frais de déplacement des stagiaires selon la même formule du forfait (une IFF de l'ordre de 1000 euros par an), bien loin des frais réels que certains devront déboursier pour parcourir une partie de l'académie en se partageant entre leur établissement et leur lieu de formation ...

Nouvelles en vrac

La fusion des académies, pour les faire correspondre aux contours des nouvelles régions, annoncerait la mise en place d'un concours national avec un recrutement régional.

Le ministère réfléchit à un élargissement du recrutement pour le vivier 1 de la classe exceptionnelle.

La prime REP+ sera bien fractionnée : 1000 euros dans un premier temps puis le reste sous forme d'enveloppe par établissement ... distribué en fonction de la réalisation des objectifs...

Ils n'ont pas encore décidé si ce serait une refonte ou une redéfinition de l'éducation prioritaire à la rentrée prochaine ... ils y réfléchissent ... quand à la question de l'élargissement aux lycées : pas de réponse...

Bêtisier

« Tout le monde demande au gouvernement de réduire les déficits, de réduire la dette et donc de réduire le nombre de fonctionnaires »

« Comment expliquez-vous que ce gouvernement qui ne craint rien, qui ne craint pas la SNCF, qui ne craint pas les syndicats, supprime t-il si peu de postes de fonctionnaires ? »

*Prétention du journaliste David Pujadas , sur LCI, hier, qui ne doute pas que « **tout le monde** » pense comme lui ...*

Bien cordialement

Anne-Laure Tidjiti, secrétaire départementale (U&A), Marie-Pierre Mongelard (U&A), Marie-Laure Gauthier (U&A), Paul Dupouy (U&A) and Geneviève Cathala (USA).